AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-212601694-20250203-1_25_05-DE

en date du 03/02/2025 ; REFERENCE ACTE : 1_25_05

Mairie de Malataverne

Drôme

<u>Délibérations de la séance du Conseil Municipal</u> <u>du mardi 28 janvier 2025 à 19h00</u>

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 28 janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Malataverne s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Véronique ALLIEZ, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents: 14 Procurations: 2

Absents excusés : 2 absents non excusés : 3 Date de la convocation : le 20 janvier 2025

Etaient Présents: ALLIEZ Véronique, JAILLON Marion, DELAHAYE Laurent, CHARMASSON Laurence, MAGNAC Virginie, MANFREDI Laurence, PINEL Francette, PASTOUREL Hélène, BOURRET Thierry, BRESSON Bernard, DEREUDER Johann, PUEL Jean-Marie, ROUVEURE Pascal, SECARD Marie.

Procurations: DECHILLY Emilie donne pouvoir à CHARMASSON Laurence, Pascal ROUVEURE

donne pouvoir à Véronique ALLIEZ.

Absents excusés: Pascal ROUVEURE et Emilie DECHILLY.

Absents non excusés: Pierre BEY, Archange GLAUDIO, Samuel COURBIERE.

Secrétaire de séance : SECARD Marie

<u>1-25 05 SDED - Désignation d'un représentant du SDED (remplacement de Pierre BEY) et d'un suppléant :</u>

Madame le Maire expose que suite à la démission de Monsieur P. BEY, un remplacement doit être effectué pour siéger au SDED. Madame le Maire propose de se rendre aux réunions et propose David DURAND ESPIC en suppléant.

Après délibération il est décidé par 16 voix POUR (unanimité des votants) de désigner Madame Véronique ALLIEZ (titulaire) et Monsieur David DURAND-ESPIC (suppléant)

Madame le Maire ne souhaite pas prendre part au vote ainsi que Monsieur David DURAND ESPIC car la délibération les concerne.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 28 janvier 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa publication par voie d'affichage.

Affiché le : 28 janvier 2025

Le Maire, Véronique AL IEZ